

Document d'information

Formation

Référent prévention

Titre de la formation et références

Nom de la formation : RÉFÉRENT PRÉVENTION

Enregistrement au RCNP ou RS et code associé : Aucun

Date d'échéance de l'enregistrement : Aucune

Niveau : Aucun

Certificateur : Aucun

Code NSF : 330 - Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales

Formacode : 44010 – Harcèlement

Code.s fiche.s ROME la.les plus proche.s : Aucun

Textes de référence :

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

- LOI n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail
- Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail
- Articles L. 4644-1 (obligation de désignation d'un chargé de prévention), et R. 4644-1 (consultation préalable du CSE) du Code du travail

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

- Loi n° 2021-1018, du 2 août 2021, pour renforcer la prévention en santé au travail (formation obligatoire du chargé de prévention)

Public visé

Cette formation est destinée à tout salarié de l'entreprise ou établissement désigné par l'employeur pour la mission de référent prévention après consultation du CSE.

Disposer d'une bonne connaissance de l'organisation de son entreprise et des travaux qu'elle réalise et d'un intérêt pour les sujets de prévention en sécurité, santé, etc. est un plus.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap et consultez la page suivante :

<https://upvfd.fr/referent-handicap/>

Prérequis

Aucun.

Conditions d'accès et délais

Inscription sur devis, au plus tard 24h avant le début de la formation.

Equivalences

Aucune équivalence.

Objectifs de la formation

Cette formation vise à répondre à l'obligation de l'employeur de former un référent prévention au sein de l'entreprise ou établissement. Ses missions sont établies par l'employeur.

Celui-ci peut notamment évaluer les risques, analyser les conditions de travail, élaborer et planifier des actions de prévention, suivre leur mise en œuvre, travailler à l'amélioration de la qualité de vie au travail en lien avec les acteurs du CSSCT et à l'amélioration continue en général.

1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :

- Appréhender les enjeux de la démarche prévention des risques professionnels
- Conseiller, participer et animer la politique de prévention définie par l'employeur
- Proposer des mesures de prévention
- Participer à leur évaluation et au suivi des plans d'actions

2/ Suites de parcours et les débouchés :

Le renouvellement de cette formation est à l'appréciation de l'employeur ou à la demande du référent prévention.

Contenus de la formation

- Identifier les enjeux généraux de la prévention et les obligations réglementaires associées
- Identifier le niveau d'organisation de la prévention dans son entreprise
- Identifier, travailler et s'appuyer sur les différents acteurs de la prévention, internes ou externes
- Evaluer les risques identifiés a priori et a posteriori (EVRP et Document Unique)
- Proposer des mesures de prévention à partir de l'analyse des risques
- Mettre en place des plans d'actions et assurer le suivi
- Effectuer une veille réglementaire

Suivi et modalités d'évaluation

1/ Suivi des stagiaires :

- Positionnement à l'entrée en formation
- Besoins et attentes des stagiaires évalués à l'entrée en formation pour adapter au mieux les objectifs et les contenus
- Satisfaction mesurée à chaud en fin de formation grâce à un questionnaire

2/ Modalités d'évaluation :

Evaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation

A l'issue de l'évaluation, remise à chaque participant :

- D'une attestation de formation
- Remise des supports sur clé USB
- D'un questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques

1/ Equipement et matériel :

- ✓ Tableau, vidéoprojecteur et supports adaptés
- ✓ Support INRS, CARSAT...

2/ Sur le plan pédagogique :

- ✓ Apport théorique – étude de cas avec les documents apportés et/ ou exemples, déplacement sur sites
- ✓ Elaboration de fiches outils.

3/ Qualité des intervenants :

- ✓ Consultant en Prévention des Risques Professionnels – Formateur en Santé Sécurité au travail (certifié INRS)

Durée de la formation et modalités d'organisation

1/ Lieu de la formation :

- Formation INTER-ENTREPRISE : dans les locaux d'UPV FD
- Formation INTRA-ENTREPRISE : dans les locaux de l'entreprise d'accueil (sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur)

2/ Dates et volumes horaires :

3 jours soit 21h

- Formation INTER-ENTREPRISE : les dates de formations sont consultables sur notre agenda des formations <https://upvfd.fr/agenda-des-formations/>
- Formation INTRA-ENTREPRISE : les sessions sont organisées sur des dates à la convenance de l'entreprise (nous consulter)

3/ Nombre de stagiaires :

La formation s'organise pour un groupe de 8 à 12 personnes.

4/ Organisation de la formation :

- INTRA-ENTREPRISE ou INTER-ENTREPRISE
- Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

5/ Individualisation de la formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont évalués en début de formation afin d'adapter au mieux les objectifs et contenus de la formation.

Coût de la formation

Formation initiale :	Recyclage :
INTER 875,00 € HT / pers	INTER nous consulter
INTRA nous consulter	INTRA nous consulter
Financements possibles :	
<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise (fonds propres) - OPCO - Financement personnel 	

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://upvfd.fr/CGV> ou contactez-nous sur upvfd@upv.org

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

1/ La valeur ajoutée de l'UPV FD :

UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

2/ Les indicateurs de résultat :

Chiffres globalisés du domaine de formation « Prévention des risques »

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	%
Taux de satisfaction <i>Session(s) n-1</i>	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100%
Taux d'abandon <i>Session(s) n-1</i>	Nb abandons / nb entrants	0%
Taux de réussite <i>Session(s) n-1</i>	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations	NON APPLICABLE

Renseignements complémentaires & Contacts

Contact : Adrien JEGOU

Tel : 04 83 69 19 09 / 07 61 98 48 15

Mail : a.jegou@upv.org

UPVFD : upvfd@upv.org / www.upvfd.fr

Date de mise à jour du présent document : Juillet 2024